

mission de décentralisation se serait montrée favorable à un système municipal diamétralement opposé à celui de la loi en discussion. L'orateur s'efforce d'expliquer la contradiction purement apparente, selon lui, des opinions que la droite professe aujourd'hui avec les opinions qu'elle professait hier.

M. BERTHAUD, qui a été cité hier par M. de Valbons comme faisant partie du groupe de gauche qui s'apprête à refuser au gouvernement du maréchal de Mac-Mahon la nomination des maires qu'il accordait jadis à M. Thiers, proteste contre cette imputation. M. Berthaud a toujours été et reste partisan de la nomination des maires par le gouvernement, à condition que les maires soient pris au sein des conseils municipaux.

M. DE LONGREIL, rappelé à l'ordre au cours de la séance d'hier pour avoir interrompu M. Christophle, déclare qu'il n'a pu entendre parler de grands coupables impunis, sans se rappeler la responsabilité qui incombe à certains hommes qui se sont emparés du pouvoir par fraude ou par violence.

M. LE PRÉSIDENT proteste contre une accusation qui semble s'adresser à une partie des membres de l'Assemblée.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du projet de loi relatif à la nomination des maires et aux attributions de la police municipale.

La parole est à M. Pascal Duprat. M. PASCAL DUPRAT s'attache à démontrer que ni M. le marquis de Valbons ni M. Baragnon n'ont répondu suffisamment aux arguments de MM. Louis Blanc et Christophle.

L'orateur ajoute qu'il y a derrière le projet un autre but que celui qui a été mis en avant et que le ministre se pose vainement en défenseur de la société.

M. PASCAL DUPRAT déclare que M. le duc de Broglie est le ministre de l'orléanisme, mais qu'il travaille, sans le savoir, pour un autre parti, qui lui prendra le succès dans les mains.

L'orateur termine en adjurant ses collègues de repousser le projet. (Applaudissements à gauche).

La discussion générale est close. L'Assemblée décide par 378 voix contre 316 qu'elle passe à la discussion des articles.

Sur l'art. 1<sup>er</sup>, M. de Pressensé développe un amendement portant que jusqu'au vote de la loi organique municipale nul changement ne sera apporté au mode actuel de la nomination des maires et adjoints.

L'orateur reproche au gouvernement de fatiguer la France et de punir des fautes qu'il commet lui-même.

Il conclut en prononçant ces mots, adressés au gouvernement : « Le véritable péril, c'est vous ! »

M. CLAPIER, rapporteur, combat la proposition du préopinant. L'orateur demande quelle sera la situation faite au pays, si la commission de décentralisation n'a pas terminé son travail dans deux mois, comme le suppose M. de Pressensé. Il ajoute que la loi actuelle est une loi, non pas de combat, mais de nécessité.

M. CLAPIER déclare que les partisans du projet prennent le septennat au sérieux. Il conclut, en se prononçant énergiquement contre l'ajournement.

L'Assemblée décide qu'un scrutin secret à l'appel nominal s'ouvrira sur l'amendement Pressensé.

Le scrutin est ouvert à 4 heures 30 et fermé à 5 h. 35.

L'amendement est rejeté par 356 voix contre 292.

La séance est levée à 5 h. 30.

### L'application des impôts sur les savons et les bougies.

Le Journal officiel du 11 janvier publie deux décrets réglant l'exercice des fabriques de savon et de bougies; ces documents sont trop étendus pour qu'ils puissent trouver place dans nos colonnes. Ces règlements complètent la loi du 30 décembre 1873, qui a établi une taxe de consommation intérieure sur la bougie et le savon.

Nous n'avons donc pas à nous étonner des gênes et des rigueurs nouvelles

vous qui probablement m'avez mis dans l'impossibilité de vous sauver. Je crains bien que désormais rien ne puisse vous soustraire à la mort.

Il était resté à la même place, la main appuyée sur le canon de son fusil, et suivait du regard les dernières péripéties de la lutte.

Tout-à-coup il s'affaissa en poussant un cri et tomba dans mes bras; il venait de recevoir une balle en pleine poitrine. Les soldats français avaient été arrêtés dans leur fuite par une muraille de rocher qui leur fermait la retraite; voyant toute chance de salut leur échapper, ils s'étaient retournés pour soutenir une lutte suprême; ils avaient fait un décharge meurtrière sur ceux qui les poursuivaient; c'était un de ces coups de feu qui avait atteint Matteo.

Je le portai sur un lit et examinai sa blessure; je reconnus bien vite qu'elle ne laissait aucun espoir de guérison; il semblait le comprendre et ses traits révélèrent une résignation absolue à la mort prématurée qui le frappait. En relevant la tête, je me trouvai en présence de la femme que j'avais aperçue en entrant; sa figure, d'une beauté remarquable et empreinte d'une rare énergie, me frappa; je me rappelai l'avoir déjà rencontrée quelque part sans que mes souvenirs me permettent de préciser en quel endroit et dans quelles circonstances. Elle ne songeait alors qu'au blessé et m'interrogea d'un regard qui trahissait son anxiété; à moi

dont ces deux décrets enrichissent le catalogue des ingérences de l'administration dans les travaux industriels. Les prescriptions du fisc n'occupent pas moins de dix colonnes petit texte de l'Officiel: on ne peut s'empêcher de songer, en les parcourant, aux réglementations des corporations marchandes et industrielles de l'ancien régime que tous s'accordent depuis un siècle à trouver bizarres et intolérables. Nous craignons bien que nos petits-neveux ne portent sur nos règlements d'aujourd'hui un jugement non moins sévère.

Le fabricant n'est plus maître chez lui, il doit fournir aux employés du fisc un local convenable, d'au moins 20 mètres carrés, bien chauffé, bien éclairé; il est vrai de dire que l'administration lui en payera le loyer. Voilà certes un revenu sur lequel le fabricant ne comptait pas, et il aurait grand tort de se plaindre. L'administration lui fournira encore un registre, gratuitement, s'il vous plaît; et il n'aura qu'à y inscrire :

1° Le numéro de chaque chaudière; 2° la date et l'heure précise du commencement de l'opération; 3° le poids et la nature de chacune des matières employées; 4° et, par approximation, d'après les résultats normaux de la fabrication, la quantité et le poids de savon qui sera obtenu par 100 kilogrammes des différentes matières grasses employées. » Par approximation, dit le décret; mais il ajoute aussitôt: « Cette quantité, qui est discutée avec les agents de la régie, etc. » Et le reste, en effet, car il s'agit de surveiller et de régler bien d'autres opérations, tant pour le savon que pour la bougie!

Le décret ne dit pas si les employés seront tenus d'être discrets, et de ne pas révéler la nature des combinaisons qui, pour certains produits sont propres à chacun des fabricants. Cette recommandation, fut-elle du reste dans le règlement, il sera bien difficile aux employés qui quitteront une usine pour se rendre dans une autre, de ne pas laisser échapper, ou contraindre les mélanges, quelque observation de nature à éclairer un concurrent.

Cette situation est infiniment regrettable et il est temps qu'on s'arrête sur la route funeste où nous a entraînés la nécessité d'augmenter les recettes du budget et l'idée préconçue d'épargner certaines sources de revenu.

### BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

La commission du budget a adopté, dans sa séance d'hier, l'amendement de M. Laugel, relatif au classement des terres anciennement déclarées improductives par le cadastre qui, aujourd'hui, sont en plein rapport.

### Marseille 3 janvier. MOUVEMENT DES LAINES PENDANT L'ANNÉE 1873

Nous avons commencé l'année avec un stock de 35,124 b.; la situation était alors calme. Elle s'améliora un peu vers le milieu de janvier, par suite des laines nouvelles que nous recevions à ce moment des divers marchés d'Europe. Cette amélioration ne fut pas de longue durée, car les ventes publiques qui eurent lieu en février à Liverpool et à Anvers, où ne donnant que de mauvais résultats, vinrent influencer fâcheusement nos enchères de 12,000 b. en laines de toutes sortes qui eurent lieu immédiatement après; 4,000 b. environ y furent seulement adjudgées, avec des prix marquant une légère baisse sur ceux de nos dernières ventes tractatives.

En mars, le malaise alla en empirant. A la vente publique des laines des Indes qui eut lieu à Liverpool, au milieu de ce mois, on constata une baisse de 15 0/0 sur les cours précédents; et à celle de Bordeaux, les Buenos-Ayres baissèrent de 20 à 25 c. par kilogramme, et les Monte-Video de 25 à 30 c. Ce ne fut qu'à la faveur de quelques concessions que nos vendeurs purent dès lors faciliter quelques ventes.

attitude, à mon geste silencieux elle comprit la triste vérité et se jeta sur le corps avec l'empressement du désespoir.

« Matteo, mon frère, s'écria-t-elle d'une voix déchirante, est-il vrai que tu vas m'être enlevé! Non, ce n'est pas possible... Monsieur, ne pouvez-vous donc rien pour le sauver? »

En présence de cette grande douleur je restai muet; elle interrogeait mon regard, il lui en disait assez, le visage du blessé qu'une effroyable pâleur avait envahi et qui fermait cruellement son pronostic. Il fit un effort pour parler.

« Marietta, ma pauvre sœur, dit-il, qu'advient-il de toi quand je t'aurai laissée seule! Je tremble. » Il n'en put dire davantage et ses lèvres s'agitèrent convulsivement sans qu'il en sortit une parole. D'une main il saisit celle de sa sœur, il me tendit l'autre. Dominant son désespoir, elle détacha de la muraille une image du Christ grossièrement sculptée, et la plaçant dans les mains du mourant :

« Priens, » lui dit-elle.

La foi ardente de l'Espagnol se refléta dans ses yeux et pendant quelques instants sa pensée, s'élevant au-dessus des préoccupations terrestres, plana dans un monde supérieur; une sorte de transfiguration s'était opérée sur ses traits auxquels le sentiment religieux imprimait un calme tout nouveau.

Le désir de nos détenteurs d'écouler leurs anciennes laines devait plus marqué en avril. C'est que nous approchions de la nouvelle récolte et que chacun était bien aise de liquider son vieux stock. Cependant de nouvelles concessions ne parvinrent pas à nous attirer les ordres de la fabrication, et tandis que les affaires restaient languissantes sur notre marché pour toutes les laines communes, la vente publique des laines coloniales, qui eut lieu à cette date à Londres, se fit avec beaucoup d'animation et à des prix pleinement soutenus.

Le commencement de mai n'apporta aucun changement dans les deux courants opposés de la consommation; c'est-à-dire : délaissement des laines communes et, d'autre part, grande demande sur les fines. C'est à cette époque de l'année qu'en Provence on trouve toujours lieu les premiers achats de laines de la récolte en France. Les cours s'y établirent avec une baisse d'environ 20 0/0 sur les qualités ordinaires et de 12 à 15 0/0 sur les mérinos d'Arles. Ces prix comparés à ceux payés lors de la toite de 1872 à la même époque.

D'autre part, les nouvelles que nous recûmes en ce moment des lieux de production à l'étranger nous firent pressentir qu'il serait impossible à nos importateurs de pouvoir niveler les prix d'achat avec nos cours actuels. Ces nouvelles arrêtèrent le découragement de nos vendeurs.

Nous ne pouvons affirmer que cette dernière raison ait été une cause prépondérante dans l'animation tri-vivante qui s'est faite sentir spontanément depuis le milieu de mai; quoi qu'il en soit, nous constatons que, dans sa dernière quinzaine le chiffre des ventes s'est alors élevé à 13,436 balles, et que par suite notre stock descendit à 17,717 balles.

A la suite d'une aussi grande activité, nos cours s'élevèrent progressivement, et c'est ainsi qu'au commencement de juin nous pouvons constater une amélioration d'environ 10 pour cent sur les 25 pour cent de baisse qui avait eu lieu précédemment; notre point de comparaison ayant pour base les plus hauts prix pratiqués en 1872.

Malheureusement, cette hausse donna lieu à un fâcheux contre-coup à l'étranger sur les lieux de production, où on est toujours si enclin à exagérer les prix.

C'est en juin que commencèrent à nous arriver en petite quantité les premières laines de la nouvelle récolte de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc. Notre stock n'en fut pas moins réduit à la fin de ce mois à 16,487 b.

Les arrivages deviennent très-importants en juillet; mais les ventes continuent à être si actives que notre stock ne se constitue encore que faiblement. A la fin de ce mois se produit un peu de calme.

Ce calme devient plus accentué en août. Les nombreux arrivages que nous recevons passent en magasin, au lieu de trouver preneurs comme avant sur le quel à leurs débarquements; et nous arrivons ainsi à la fin de ce mois à constater un stock de 45,967 b.

En septembre, il y a ralentissement dans nos arrivages; mais, sous la pression de notre grand dépôt, les détenteurs se décident à baisser les prix.

C'est par suite de cette facilité, qu'un petit courant de transactions parvient à se maintenir. Il n'est pourtant pas assez important pour empêcher que le chiffre des laines en magasin ne se soit élevé à 49,309 b.; ce qui a été notre plus fort stock cette année.

Le commencement d'octobre présente plus d'animation dans les ventes sans cependant qu'il y ait reprise sur les cours; notre dépôt par suite s'en ressent et tombe à 35,106 balles. Seulement, vers la fin de ce mois, les préoccupations politiques arrêtèrent le mouvement des affaires.

La crise monétaire et la crise parlementaire pesèrent lourdement durant la première quinzaine de novembre; mais vers la fin, leurs heureuses solutions redonnèrent une nouvelle animation à notre marché.

Comme presque toujours, le mois de décembre est en général une époque de calme; parce que chacun ne se préoccupe que de son bilan, avant d'entamer de grandes opérations. C'est ce qui est encore arrivé cette année-ci.

Maintenant que nous avons suivi pas à pas les diverses phases dans lesquelles s'est mis le commerce des laines sur la place de Marseille, il n'est pas sans intérêt d'indiquer en terminant les grands traits qui ont caractérisé notre article durant l'année que nous finissons.

Constatons, tout d'abord, qu'il est arrivé par notre port cette année 160,770 b. contre 184,201 b. en 1872.

Cette diminution dans nos arrivages ne saurait être attribuée à un signe de décadence. Si nous faisons la part des causes multiples qui, à la suite de notre malheureuse guerre, ont amené une importation exceptionnelle en 1872, nous arrivons à ce résultat incontestable c'est que nous sommes en progression sensible sur toutes les autres années précédentes.

Le chiffre de nos ventes a été plus fort que celui de l'an passé; il s'est à 134,083 balles, tandis qu'il n'avait été que de 118,006 balles.

Il est à remarquer que la baisse des laines communes nous est venue presque toujours d'Angleterre, parce que la crise des Etats-Unis d'Amérique a pesé constamment plus, sur elle que sur nous.

En l'état, nous finissons cette année avec des cours moyens sans grande crainte de baisse sur les laines communes et intérieures. Il n'en n'est pas de même pour les laines fines qui semblent commencer une certaine réaction de baisse après avoir joui d'une longue période de progression.

### ÉTRANGER

ESPAGNE. — Une dépêche de l'Agence Havas annonçait hier la prise de Carthagène. Cette nouvelle est confirmée aujourd'hui par les différents courriers qui nous viennent d'Espagne.

L'occupation du château d'Atalaya devait nécessairement amener la reddition de la place. Ce fort domine la ville; il en est

la clef. C'est le général Dominguez, neveu du maréchal Serrano, qui s'en est emparé, et il faut s'attendre à voir le duc de la Torre exploiter à son profit ce succès remporté par son parent, au début de sa dictature. Bien que sa victoire appartienne tout entière au dernier gouvernement qui a commencé et conduit les opérations, Serrano compte bien en bénéficier exclusivement et s'en attribuer toute la gloire.

Les membres de la junte et 2,500 insurgés ont pu s'échapper et prendre le large à bord de la Numancia, cette fameuse frégate qui, chaque semaine, quittait le port pour le besoin du ravitaillement, et que les fédérés conservaient précieusement comme devant être leur dernière planche de salut.

du se frayer un chemin à travers cinq régates qui ont ouvert un feu terrible contre lui, sans cependant pouvoir l'arrêter et le détruire. C'est hier, à huit heures du matin que la Numancia a mouillé dans les eaux de Kebbér, sur les côtes d'Afrique. Le général Contreras, Galvez, la junte de Carthagène et les principaux personnages de l'insurrection se sont rendus aux autorités françaises.

ALLEMAGNE. — On lit dans le Waterland de Munich, du 12 janvier :

La grande bataille électorale du 10, a eu lieu et elle a été décidément en faveur de la cause catholique. Même dans la plupart des villes où les libéraux, les Juifs, les Prussiens, les Francs-maçons et tutti quanti se sont alliés, il ont été battus, même dans la II<sup>e</sup> circonscription électorale de Munich. Dans la I<sup>re</sup> circonscription ils ont encore eu la majorité, mais quelle majorité, quand on la compare à celle d'il y a 3 ans! Nous avons eu trois fois plus de voix qu'aux dernières élections, et eux ils ont vu leur influence colossalement diminuée.

### ROUBAIX -- TOURCOING ET LE NORD DE LA FRANCE

Le Journal officiel d'aujourd'hui publie un décret qui déclare d'utilité publique l'établissement de chemins de fer d'intérêt local dans le Nord et dans le Pas-de-Calais.

Nous donnerons demain le texte complet de ce décret.

La ligne ferrée qui doit déboucher à Sommin pour se souder à Menin, en passant par Roubaix et Tourcoing, est poussée activement. On espère qu'elle ne tardera pas à être livrée à la circulation. Cet embranchement doit fournir aux industriels de notre arrondissement des facilités pour l'approvisionnement des produits houillers d'Anzin-Aniches et Azincourt.

Par décret en date du 13 janvier 1873, le Président de la République sur la proposition du garde des sceaux ministre de la justice, et vu l'avis du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur, a nommé chevalier de l'Ordre : M. Talon, bâtonnier de l'ordre des avocats de Douai (30 ans d'exercice de la profession d'avocat).

Nous sommes heureux d'enregistrer cette distinction si bien méritée par la longue et honorable carrière de M. Talon.

Un obit pour les mobiles de Roubaix morts, pendant la campagne de 1870-1871 sera célébré lundi à Saint Martin.

Il est des gens qui s'imaginent qu'ils peuvent impunément attribuer ce qu'ils trouvent sur la voie publique. Temoir le jeune Froite Emile, qui a ramassé hier, rue de l'Épéule, un porte-monnaie contenant une certaine somme d'argent et qui a refusé de le restituer à la personne qui l'avait perdu. — Mais Froite a compté sans son hôte, c'est-à-dire sans la police qui a eu vent du fait et l'a tout simplement arrêté.

Ce matin, le gendarmier emmenait à Lille une bande de 14 mauvais sujets, dont plusieurs offraient au passant le spectacle d'un cygnisme qui faisait pitié. Un sieur Favorelle Charles, d'origine belge, en état complet d'ivresse, s'est refusé à suivre un agent de ville qui, pour éviter un scandale qui menaçait de se produire, voulait le conduire au poste de sûreté. — Favorelle n'a répondu que par des injures et a fait rebellion. — Il est l'objet d'un procès-verbal.

Nous lisons dans la Vérité de Tournai :

« Au nombre des importants services rendus déjà par notre nouvelle administration communale, il convient de ranger en première ligne la création de l'hôpital ophthalmique qui fonctionne depuis plusieurs mois à l'hôpital civil sous l'habile direction de M. le docteur Bribosia, oculiste en chef de l'hôpital de Namur.

« Il n'était peut-être pas une seconde ville en Belgique où la création d'un semblable service fut aussi indispensable qu'à Tournai, et déjà on commence à ressentir les bienfaits de cette utile institution.

« On sait que fort tristement privilégiés sous ce rapport, notre population possède la germe d'une ophthalmie toute particulière et

qu'on pourrait désigner sous le nom d'ophthalmie Tournaisienne, si la science admettait de pareilles désignations. Inutile de dire combien cette maladie fait de ravages et combien elle paraissait difficile à guérir.

« Nous sommes heureux d'apprendre cependant, que grâce aux efforts du savant praticien qui est à la tête de notre dispensaire ophthalmique le mal est attaqué vigoureusement dans sa racine et que ce n'est plus qu'une question de temps pour en avoir raison.

« Ainsi, par exemple, sur 150 enfants des asiles qui ont été réunis pour être traités en commun, il y a quelques mois à peine, 130 environ sont parfaitement guéris; une vingtaine seulement réclament encore des soins.

« On ne saurait trop féliciter M. le docteur Bribosia et son médecin adjoint, M. le docteur Vallez d'avoir en si peu de temps atteint de pareils résultats.

« Il nous semble que dans une ville de l'importance de Roubaix, où les affections des yeux sont fréquentes, il faudrait songer à établir un établissement semblable à celui de Tournai.

### Grande-Harmonie de Roubaix. Programme du Concert du 12 Janvier PREMIÈRE PARTIE

Beausire, 25 ans, sans profession. — Alfred Debaille, 23 ans, tonnelier, et Elisa Petit, 18 ans, sans profession.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 13 JANVIER. — Auguste Lozage, 1 an, rue de la Vigne. — Polydore Cornu, 2 ans, rue du Luxembourg. — Juliette Carben, 1 jour, rue de la Rondelle.

État-civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 10 JANVIER. — Arthur-Charles-Joseph Delecluse, chemin des Mottes. — Moïse Prouvest, au Moulin Fagot.

Du 11. — Julie-Marie Lorthois, au Flocon. — Germaine-Marie-Joseph Petit, à la Croix-Rouge. — Jules Loof, Fin-de-la-Guerre. — Pierre Vandemeulebroecke, chemin des Carliers. — Victor-Charles Picavet, au Brun-Pain. — Jean-Baptiste-Honoré-Napoléon Roart, Fin-de-la-Guerre.

Du 12. — Louis Boulet, rue de la Haute-Voie. — Irma-Stéphanie-Louise Julienne, au Blanc-Seau. — Marguerite-Eudoxie Deschamps, rue Saint-Pierre. — Céline-Marie Deurmont, rue Sainte-Germaine. — Emile-Antoine-Désiré-Joseph Dutrieux, rue du Haze.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 10 JANVIER. — Florentin Joseph Dhalluin, 76 ans 2 mois, sans profession, rue Saint-Pierre. — Céline Ameye, 2 ans 3 mois, chemin des Carliers.

Du 11. — Catherine-Joseph Scamps, 76 ans 5 mois, sans profession, rue Sainte-Barbe. — Paul-Joseph Lepers, 6 jours, rue du Calvaire. — Clara Delesalle, 1 an 6 mois, rue du Château. — Rosine Derocif, 32 ans, déveuse, rue Verte-Peuille. — Louis Delhonne, 8 mois, sentier des Moulins.

Du 12. — François-Joseph Carot, 57 ans, menuisier, rue du Moulin-Fagot. — Edouard Liveling, 1 an 8 mois 20 jours, rue de la Blanchette-Potte.